

La SA est une société commerciale dans laquelle les associés, dénommés actionnaires, en raison d'un droit représenté par un titre négociable ou action. La SA se distingue par des règles de gestion particulières, relatives à la distribution des dividendes



Pièces à fournir	Consistance	Procédure	Coût	Nombre de copies	Observations
Certificat négatif ne dépassant pas les 90 jours à partir de la date de délivrance	Un document qui atteste de la disponibilité du nom commercial demandé	À obtenir uniquement sur le site de l'OMPIC <a href="http://www.directompic.ma">www.directompic.ma</a>	162 Dh	01 copie originale + 03 copies	Obligatoire
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Acte de propriété Ou</li> <li>▶ Contrat de bail Ou</li> <li>▶ Attestation de domiciliation auprès d'une <b>personne morale</b></li> </ul>	Des documents attestant l'existence d'un siège social <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le contrat de bail doit être élaboré au nom de la société, signé, légalisé et enregistré</li> <li>▶ L'attestation de domiciliation est cachetée et signée par le gérant de la société domiciliataire</li> </ul>	À préparer auprès des professionnels de la création (experts-comptables, notaires, comptables, etc.). L'enregistrement se fait uniquement via le site : <a href="http://www.tax.gov.ma">www.tax.gov.ma</a>	Frais d'enregistrement du contrat de bail 200 Dh	03 copies (01 copie originale ou copie conforme + 02 copies simples)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La copie originale de l'acte de propriété ou du contrat de bail ou de l'attestation de domiciliation ne sera pas restituée après son dépôt</li> <li>▶ En cas de domiciliation, présenter une copie du contrat de bail et de l'attestation de la taxe professionnelle de la société domiciliataire</li> </ul>
Statuts enregistrés avec légalisation de signatures des associés	Un document juridique qui définit la forme juridique de l'entreprise, son activité, son capital, et qui régit la relation entre les associés	À préparer auprès des professionnels de la création (experts-comptables, notaires, comptables, etc.) L'enregistrement se fait uniquement via le site : <a href="http://www.tax.gov.ma">www.tax.gov.ma</a>	Frais d'enregistrement des statuts : Gratuit	01 copie originale + 04 copies	Lorsque le gérant n'est pas nommé dans les statuts, fournir un PV de l'AGO enregistré avec légalisation de signature qui nomme le gérant et les membres du conseil de surveillance et le (s) commissaire aux comptes avec le même nombre de copies que les statuts
Acte de nomination (président du conseil, commissaire aux comptes, administrateurs)	_____	À préparer auprès des professionnels de la création (experts-comptables, notaires, comptables, etc.) L'enregistrement se fait uniquement via le site : <a href="http://www.tax.gov.ma">www.tax.gov.ma</a>	_____	01 copie originale + 04 copies	Signé et légalisé par le gérant de la société
Attestation de blocage/ Rapport des apports en nature	Un document attestant le blocage d'au moins le ¼ du capital	À obtenir auprès de la banque À établir par un commissaire aux comptes	_____	1 copie originale + 02 copies	Obligatoire
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Liste des souscripteurs (nombre d'actions souscrites et les sommes versées)</li> <li>▶ Déclaration des souscriptions</li> </ul>	_____	_____	_____	1 copie originale + 02 copies	_____
Photocopie de la CIN du gérant et des associés	_____	_____	_____	Gérant(s) : 05 copies (copie conforme + 04 copies) Associé(s) : 04 copies	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Pour les étrangers résidents une photocopie de la carte d'immatriculation</li> <li>▶ Pour les étrangers non-résidents une photocopie du passeport</li> </ul>
Paiement de la taxe judiciaire	Pour l'immatriculation au Registre de Commerce	_____	350 Dh	_____	Obligatoire
Formulaire unique	À remplir et à télécharger sur le site du CRI <a href="http://www.fesmeknesinvest.ma">www.fesmeknesinvest.ma</a>	_____	Gratuit	1 copie originale signée et légalisée + 5 copies	Signé et légalisé par le gérant de la société